

extérieures et de la Défense nationale dans le rapport qu'il présentait à la Chambre des communes le 19 décembre 1980 à l'issue d'une série d'audiences sur la question.

Le gouvernement a conclu qu'il y va de l'intérêt du Canada de collaborer avec les États-Unis à la défense de l'Amérique du Nord, y voyant à la fois un moyen de traiter de problèmes de sécurité communs et une contribution à la sécurité de la zone OTAN, qui englobe l'Amérique du Nord. Une force de dissuasion et une défense crédibles contre les bombardiers à long rayon d'action de l'URSS restent nécessaires, et le moyen le plus efficace et le plus rentable d'assurer la capacité requise consiste à maintenir les arrangements liés au commandement de la défense aérienne prévus dans l'Accord NORAD.

--- On trouvera en annexe le texte des notes échangées aujourd'hui.